

Le Ministre

SIGNALÉ

Présidence	
N°	382
le:	31 AOUT 2016

Paris, le 23 AOUT 2016

Monsieur le Président,

Depuis plus de trente ans, le périurbain apparaît comme un espace insuffisamment pris en compte par les politiques publiques territoriales alors même qu'il connaît un certain nombre de difficultés: aménagement non maîtrisé, mixité sociale limitée, artificialisation des sols, poids prépondérant de la mobilité individuelle motorisée, faible qualité architecturale...

Cette concentration d'enjeux d'action publique se conjugue avec un déficit d'image voire une stigmatisation d'autant moins justifiés que les situations socio-économiques et les réalités environnementales et paysagères de ces territoires, sont diverses et témoignent d'une vitalité réelle et d'une capacité d'innovation remarquable.

Fort de ce constat, j'ai souhaité lancer le *Lab périurbain*.

Celui-ci s'inscrit dans le prolongement du séminaire national « Vivre et habiter le périurbain aujourd'hui et demain » qui s'est tenu le 12 novembre 2015 au Conseil économique, social et environnemental (CESE) et ambitionne de contribuer de manière volontariste à la revalorisation des espaces périurbains.

.../...

*Monsieur Bruno LECHEVIN
Président de l'ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 904406
49004 ANGERS Cedex 1*

Le *Lab périurbain* adossé à une plateforme nationale en ligne se structurera autour de trois axes :

- un axe « citoyenneté » pour entendre la parole des habitants et donner de la visibilité à ces territoires ;
- un axe « développement », pour soutenir le passage à la mise en œuvre concrète des projets, et « partenariat », pour encourager les liens entre territoires urbains et périurbains ;
- un axe « innovation » pour mettre en valeur la capacité innovante des territoires et acteurs du périurbain.

Par ailleurs, le *Lab périurbain* portera une attention particulière à la dimension architecturale et urbanistique en tirant parti de l'exposition « Nouvelles richesses périurbaines », à l'honneur du Pavillon français de la Biennale d'architecture de Venise 2016.

C'est à ce titre que je viens solliciter votre concours et celui du réseau que vous animez pour contribuer au Prix de l'innovation périurbaine que lance le ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales avec l'appui du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Il me semble en effet important que soient rendues accessibles à toutes et tous sur le site en ligne *Lab périurbain*, les bonnes pratiques locales innovantes menées dans les espaces périurbains. Il s'agit de donner de la visibilité à ces initiatives exemplaires et projets à fort potentiel en matière d'aménagement et de développement territorial : soutien aux personnes fragiles, médiation numérique, agriculture de proximité et circuits courts, organisation des mobilités, accès aux services, amélioration de la qualité de vie, etc.

Du fait de votre expertise reconnue en matière d'aménagement, d'urbanisme, de développement territorial ou d'innovation, il me paraît déterminant que vous puissiez relayer l'information concernant le lancement de cet appel auprès des porteurs de projets locaux adhérant à vos réseaux en les incitant à se rapprocher de leur préfecture de département pour y participer.

Les porteurs de projets peuvent être très divers : collectivités, EPCI, syndicats de collectivités, services déconcentrés de l'Etat, aménageurs, lotisseurs, bailleurs sociaux, cabinets-conseil, associations, acteurs de l'innovation, de l'économie sociale et solidaire, du développement local... Tous représentent les forces vives qui, à proximité des métropoles comme des villes petites et moyennes et en interface avec les espaces ruraux, développent des approches novatrices contribuant à créer en France des espaces périurbains plus qualitatifs, mieux intégrés ou plus soutenables.

A partir des retours attendus pour le 15 septembre 2016, le premier Prix de l'innovation périurbaine sera décerné en fin d'année pour récompenser les initiatives jugées exemplaires. Doté de 50 000 €, ce Prix national qui sera attribué par un jury présidé par Frédéric BONNET, Grand Prix de l'urbanisme 2014 et rassemblant des personnalités et experts de référence, gratifiera cinq projets à hauteur de 10 000 € dans chacune des catégories suivantes :

- vivre-ensemble, cohésion sociale et culture ;
- mobilités, services au public et outils numériques ;
- usages des sols, modes d'habiter et transition écologique ;
- emploi, développement économique et modes de travail ;
- gouvernance, démocratie locale et participation citoyenne.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette initiative à laquelle j'accorde personnellement beaucoup d'importance pour la revalorisation et la requalification des espaces périurbains français.

Pour toute question ou complément d'information, je vous invite à vous rapprocher du CGET et notamment de la direction des stratégies territoriales qui assure la coordination technique du *Lab périurbain* au niveau national (contact : Stéphane CORDOBES, chef du bureau de la prospective et des études, téléphone : 01 85 58 62 51 ou 01 85 59 60 00 et adresses électroniques : stephane.cordobes@cget.gouv.fr et labperiurbain@cget.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Michel BAYLET